Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 6

Artikel: L'approvisionnement en munitions du corps d'armée
Autor: Manuel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348205

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

son feu, puis rallie sa section, fait numéroter, en donne rapport à son capitaine et attend des ordres.

Terminé le 26 avril 1891.

Devise : *Si tu veux la paix, prépares-toi à la guerre.* [1]

P.-S. Ce travail n'a pas été fait d'après le nouveau règlement d'infanterie, qui n'a du reste, été pratiqué que dans les écoles de cette année ; je n'ai pris part à aucune d'elles. Je me suis inspiré des connaissances que j'ai pu acquérir dans mes différents services de sous-officier.

J'ai fait tous mes efforts pour rendre ce travail aussi complet que possible et sans longueurs de phrases; malgré cela, je m'aperçois qu'il est loin de la perfection.

Toutefois, j'ai fait l'expérience qu'un tel exercice est salutaire à l'instruction de celui qui le pratique; et je souhaite qu'un plus grand nombre de sous-officiers prenne part à ces concours écrits qui devraient être obligatoires dans une certaine mesure, mesure propre à relever le niveau moral et intellectuel des sous-officiers.

Lorsqu'un sous-officier est doublé d'un homme de travail et de devoir, il peut élargir beaucoup le cercle de ses connaissances militaires. Et si jamais, la Suisse, notre chère patrie, a besoin du dévouement de tous ses enfants; j'espère que dans le corps des sous-officiers, aussi, elle trouvera des hommes de devoir, qui seront à la hauteur de tous les sacrifices et de toutes les situations qui s'imposeront à eux.

L'approvisionnement en munitions du corps d'armée.

L'introduction du fusil de petit calibre à répétition et la tendance toujours plus marquée de l'artillerie à accélérer son tir, conduisent de nos jours à une dépense énorme de munitions. L'approvisionnement sur roues des munitions du corps d'armée, en Suisse, n'ayant pas été augmenté, il a paru intéressant de rechercher si cet approvisionnement est encore suffisant aujourd'hui et si l'on peut être assuré de ne pas manquer de munitions pendant le combat.

L'assemblée fédérale a adopté le 29 janvier 1892 un arrêté portant la dotation totale des munitions à 500 cartouches par fusil et à 500 coups par pièce de campagne.[2]

[1] L'auteur de ce travail est M. Jean Humbert, sergent-major de carabiniers, à la Chaux-de-Fonds.

[2] D'après l'arrêté, un quart ou un cinquième de cet approvisionnement peut rester non travaillé au dépôt du matériel brut.

Cette dotationn'était jusqu'ici que de 300 cartouches par fusil et 400 coups par pièce de campagne.

Exception faite de la munition de poche, l'augmentation votée ne touche en rien l'approvisionnement sur roues du corps d'armée ; l'excédent se retrouve en entier au parc de dépôt du corps.

Dans les considérations qui vont suivre, on a tenu compte uniquement des troupes de l'élite qui font partie du corps. Il est évident que si l'on comprend dans le corps d'armée les deux brigades de landwehr et les deux batteries de landwehr, il devient indispensable de créer pour ces unités une colonne de parc supplémentaire, et de les doter aussi, au parc de corps, d'un approvisionnement de munitions égal à celui des autres troupes. Il n'est pas question en effet d'utiliser pour ces unités de landwehr les colonnes de parc de landwehr déjà existantes : leur emploi est déjà prévu au parc de dépôt.

Il ne rentre pas non plus dans le cadre de cette étude d'examiner s'il serait opportun de confier à des troupes d'artillerie de landwehr tout le service du remplacement des munitions dans les seconds et troisièmes échelons, de façon à rendre disponibles les troupes du parc de l'élite pour la transformation des batteries de landwehr en un nouveau régiment d'élite d'artillerie de corps, ou pour la création de nouvelles batteries.

Nous ne nous occuperons ici que des formations telles qu'elles existent actuellement pour l'élite, et telles qu'on en disposerait aujourd'hui pour entrer en campagne.

D'après les nouvelles formations par corps d'armée, les parcs de division sont scindés : ils cèdent chacun à la division leur colonne de numéro impair, qui devient colonne de munitions divisionnaire et passe sous le commandement du chef du groupe d'artillerie divisionnaire; leurs deux colonnes de numéro pair, réuniessous un seul et même commandement, forment le parc de corps d'armée.

1. *Approvisionnement de l'infanterie.*

Le soldat d'infanterie porte sur lui 150 cartouches. Les demi-caissons de bataillon, aménagés pour la nouvelle munition, contiennent comme précédemment 1200 cartouches de fusil et 200 cartouches de revolver petit calibre. Il n'a pas été possible, malgré le poids légèrement plus faible de la nouvelle cartouche, d'organiser les voitures pour en recevoir davantage[1].

[1] Ces cartouches sont paquetées dans 10 caissettes de 1200 cartouches l'une ; chaque caissette contient un sac en toile servant au transport à bras et à la distribution de la munition.

Les 500 cartouches par fusil se répartissent dans les divers échelons de la manière suivante :

TABLEAU N° 1.

		Nombre de cartouches par fusil
Au corps d'armée	Approvisionnement individuel	150
	Dans 2 caissons de bataillon : 24000, soit par fusil . . .	35
	» 1 caisson de la colonne de parc divisionnaire . . .	17 ½
	» 1 » de la colonne de parc de corps	17 ½
	Total au corps d'armée, . . .	220
	Dans 1 caisson du parcde dépôt	17 ½
	En magasin	262 ½
	Total général. . .	500

De l'examen du tableau 3 (voir page 279), il résulte que le chiffre de 220 cartouches au corps d'armée est sensiblement inférieur à celui qu'ont adopté la France et l'Allemagne. Il est à peu près égal à celui de l'Autriche, mais ce pays s'occupe aussi dans ce moment d'augmenter l'effectif de la munition de poche du fantassin.

Il faut se rappeler du reste que dans les autres armées on dispose, après le parc de corps, d'un parc d'armée, presque entièrement sur roues, susceptible de ravitailler les troupes plus rapidement que ne le fera notre parc de dépôt, dont les moyens de transport sont limités [1]. Puis, notre fusil tirant plus rapidement que les fusils étrangers, il est naturel de supposer que notre dépense de munitions sera plus forte. Enfin, les armes spéciales, à l'exception de la cavalerie [2], n'ont pas de caissons de munitions et seront obligées de se ravitailler auprès des échelons de l'infanterie.

Par quel moyen arrivera t-on à suppléer à ce qui nous manque ? Faut-il créer une troisième voiture de bataillon, ou est-il

[1] Le parc de dépôt ne dispose que d'un demi-caisson par bataillon et de deux caissons par batterie. Toutes les fois qu'on ne pourra envoyer la munition par chemin de fer assez près du parc de corps, il faudra recourir à des voitures de réquisition.

[2] La cavalerie possède au parc de corps deux caissons contenant chacun :
7500 cartouches de mousqueton.
8000 » de revolver, gros calibre, dont une partie est destinée aussi aux autres troupes montées du corps.

préférable d'adopter plutôt une voiture de compagnie? Nous nous déciderions pour cette dernière. Elle a l'avantage de rendre la compagnie plus indépendante et permet une distribution des cartouches plus rapide que la voiture de bataillon. Une voiture à 4 roues, à un cheval, d'un type léger, organisée pour recevoir les mêmes caissettes que les caissons de bataillon, et capable de transporter 5500 à 6000 cartouches, nous paraît d'une construction tout à fait exécutable.

Cette voiture augmenterait l'approvisionnement d'environ 35 cartouches par fusil et le porterait ainsi à 255 cartouches, chiffre à peu près égal à celui des armées étrangères.

2. *Approvisionnement de l'artillerie.*

Les munitions affectées aux batteries de campagne se décomposent dans les divers échelons suivant le tableau ci-après:

TABLEAU N° 2.

Désignation des échelons		Nombre de caissons par batterie	NOMBRE DE COUPS par batterie	NOMBRE DE COUPS par pièce
Au corps d'armée	A la batterie	6	1026[1]	171
	2e échelon parc: divisionnaire . . .	2	286[2]	47 2/3
	3e » » : parc de corps . .	2	286[2]	47 2/3
	Total au corps d'armée	10	1598	266 1/3
	Parc de dépôt	2	244	40 2/3
	En magasin au dépôt	—	1658[3]	276 1/3
	Total général	12	3500	583 1/3

[1] Compris la munition des avant-trains de pièces et de l'affût de rechange.
[2] Compris la munition de l'avant-train de la pièce de réserve.
[3] Compris la munition attribuée à la pièce de réserve.

Cet approvisionnement de 266 coups est-il suffisant pour subvenir à la dépense de munitions du combat moderne avec le tir rapide que l'artillerie pratique aujourd'hui et avec les combats de longue durée, tels qu'on les verra dans les campagnes futures?

Pour répondre à cette question, il convient de rechercher quelle a été la consommation de munitions d'artillerie dans les combats des dernières campagnes.

Nous extrayons d'un livre récent, *Le canon de campagne de l'avenir*[1], les données suivantes :

« En 1866, une batterie prussienne de 8 a tiré, au combat de Blumenau, 113,5 coups par pièce; mais, comme l'approvisionnement total montait à 157 coups, on voit que cette batterie était en mesure de soutenir le feu encore pendant quelque temps. Pour toutes les autres batteries, la consommation a été beaucoup moindre.

» Du côté des Autrichiens, les batteries étaient approvisionnées de 156 ou 142 coups, suivant le calibre ; la consommation moyenne a été de 95,6 coups par pièce. Toutefois, à la bataille de Kœnigsgrætz, un batterie de 4 a tiré 217 coups.

» Dans la guerre franco-allemande, le nombre de coups par pièce tirés dans les principales batailles a été, d'après le général Wille, le suivant :

	Nombre de bouches à feu en ligne.	Nombre moyen de coups par pièce.
Wissembourg	90	16,5
Wœrth	234	40,0
Colombey-Nouilly	156	18,3
Vionville	222	88,5
Gravelotte	654	53,0
Beaumont	216	29,6
Bazeilles	72	31,5
Sedan	582	57,0
Noisseville (31 août)	108	48,2
Noisseville (1er septembre)	168	46,2

» Mais, il faut ajouter qu'à Vionville, pour 8 batteries, le nombre de coups tirés par pièce a varié de 137,5 à 194,0 et qu'à Gravelotte 3 batteries ont tiré 161 coups par pièce.

» Or, à cette époque, l'approvisionnement total comprenait 157 coups pour les batteries de 8 et 133 pour celles de 9.

» Si l'on groupe les batteries d'après les munitions qu'elles ont consommées, on trouve les résultats suivants :

» *a*) Nombre de batteries ayant tiré plus de 100 coups par pièce :

[1] *Das Feldgeschütz der Zukunft*, par R. Wille, Generalmajor Z. D. — Berlin 1891 (page 127). — Voir aussi *Revue militaire de l'étranger*, février 1892 (page 149).

Wœrth	1	batterie
Gravelotte	17	—
Beaumont	1	—
Sedan	15	—
Noisseville (31 août)	1	—

» *b*) Nombre de batteries ayant tiré de 80 à 100 coups par pièce :

Wœrth	4	batteries
Gravelotte	7	—
Beaumont	1	—
Sedan	9	—
Noisseville (31 août)	3	—
Noisseville (1er septembre)	1	—

» A Vionville, 4 à 5 batteries ont dépensé, et au-delà, toutes leurs munitions ; à Gravelotte, il y en a eu 36 dans le même cas.

» Il est vrai que dans ces deux batailles, de même qu'à Sedan, l'artillerie a soutenu le feu pendant très longtemps ; elle a eu une influence décisive sur le résultat de la lutte. »

Le général allemand tire de ces chiffres la conclusion que 140 coups par pièce représentent l'approvisionnement normal des coffres de la batterie.

Ce chiffre nous paraît beaucoup trop faible, surtout pour le canon à tir rapide que propose le général Wille. Pour notre canon de campagne, tirant moins rapidement, nous estimons cependant qu'un approvisionnement dans les coffres de la batterie de 171 coups par pièce est suffisant ; il est d'ailleurs plus élevé que celui des artilleries étrangères. (Voir tableau n° 3).

Que l'on ajoute à ces 171 coups les 47 $^2/_3$ disponibles dans chacun des parcs de division et de corps, on arrive au total de 266 $^1/_3$ coups. On pourrait s'en contenter.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le canon actuel est infiniment supérieur comme rapidité de tir à celui de l'artillerie allemande en 1870. La portée des pièces est aussi plus grande, le champ d'action des batteries plus étendu. En outre, l'armement moderne de l'infanterie ne permet plus à l'artillerie de s'approcher à moins de 1000 à 1200 mètres des lignes d'infanterie ; l'artillerie changera donc moins souvent de position, et, manœuvrant moins, elle tirera davantage. Elle tirera d'autant plus que l'infanterie se déploie aujourd'hui plus tôt et lui fournira plus longtemps un objectif.

A côté de ces motifs, et, comme nous l'avons déjà fait ressor-

tir à propos de l'infanterie, le peu de mobilité de notre parc de dépôt doit nous pousser à avoir au corps d'armée un approvisionnement plutôt élevé ; nous devons chercher à l'augmenter par tous les moyens possibles.

Les nouvelles formations de l'artillerie dans le corps d'armée fourniraient l'occasion de supprimer un certain nombre de voitures de la réserve de la batterie : un affût de rechange, un chariot et une forge par régiment sont appelés à disparaître. Les trois attelages devenus de ce fait disponibles serviraient à atteler un nombre égal de caissons. On attribuerait ces caissons au parc de corps, afin d'alléger le train de combat des divisions.

L'approvisionnement par pièce se trouverait alors modifié comme suit :

	Nombre de coups par pièce.
à la batterie	168
au parc divisionnaire	47
au parc de corps	77
Total,	292

Total à peu près égal à celui de la France et de l'Italie, et qui n'a rien d'exagéré.

Conclusions.

1. L'approvisionnement sur roues de la munition d'infanterie dans le corps d'armée est insuffisant. Il est urgent de l'augmenter.

2. A cet effet, il paraît opportun de créer une voiture à munitions de compagnie à un cheval, capable de transporter 5500 à 6000 cartouches, soit 32 à 35 par fusil. L'approvisionnement total au corps d'armée, munition de poche comprise, se trouverait ainsi porté à 255 cartouches par fusil.

3. L'approvisionnement de la munition d'artillerie serait suffisant si l'on n'avait pas à compter sur le peu de mobilité du parc de dépôt. Il conviendrait donc de l'augmenter aussi dans la plus large mesure possible.

4. Le nouveau groupement de l'artillerie dans le corps d'armée fournit une occasion de supprimer par régiment trois voitures de la réserve des batteries. Leurs attelages serviraient à conduire autant de caissons de supplément et à porter de 266 à 292 le nombre de coups disponibles par pièce dans le corps d'armée.

5. Pour alléger le train de combat des divisions, ces caissons supplémentaires seraient attribués au parc de corps.

Mars 1892.

MANUEL, major d'artillerie.

TABLEAU N° 3.

Tableau comparatif des munitions du corps d'armée dans divers Etats.

Nombre de cartouches par fusil transportées par		Suisse	France (1)	Allemagne (2)	Autriche (3)	Italie (4)
INFANTERIE	le soldat (munition de poche)	150	120	150	100	96
	voitures de compagnie ou de bataillon	35	26	26	30	24
	sections de munitions divisionnaires	17 1/2	66	86	57	30
	parc de corps d'armée	17 1/2	46		27	50
	Total au corps d'armée	220	258	262	214	200

Nombre de coups par pièce transportés par		Suisse	France (1)		Allemagne (2)	Autriche (3)	Italie (4)	
			90mm	80mm			7 cm	9 cm
ARTILLERIE	la batterie	171	141	156	135	128	142	130
	sections de munitions divisionnaires	47 2/3	62	87	105	100	58	70
	parc de corps d'armée	47 2/3	54	61		110	100	100
	Total au corps d'armée	266 1/3	257	304	240	338	300	300

Les munitions transportées par les *parcs d'armée* ne figurent pas ci-dessus.

1 Extrait de l'*Instruction sur le remplacement des munitions* du 25 juin 1890.

2 Extrait de l'*Etat militaire des principales puissances étrangères au printemps de 1891*, par S. Rau, colonel au service d'état-major. Paris 1891.

3 Extrait de la *Revue d'artillerie*, mars 1892.

4 L'Italie n'a adopté le fusil petit calibre qu'au milieu de l'été 1891, les chiffres de cette colonne se rapportent à l'ancienne munition.